

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 mai 2021

L'an deux mil vingt un, le trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le 27 avril 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Jean-Philippe BLATGÉ, Audrey ROUFFIAC, Mustapha MOURCHID, Aurélie CARIA, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Elsa KLAVUN, Marion BORTHELLE, Romain GUIERRE.

Absents-Excusés : Laure BACABE (procuration Sébastien VITALI), Christian LOVATO (procuration à Romain GUIERRE).

Nombre de présents : 17

Date de convocation : 27 avril 2021

Secrétaire de séance : Sébastien VITALI

Nombres de membres :		
En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19

03 01 2021 : RACHAT CONCESSION DE M. ET MME ETHEVE :

Madame et Monsieur Ethève sont propriétaires d'une concession N° 14 section 4, acquise le 17 mars 2016. Suite à leur déménagement ils souhaitent revendre la concession. Une personne est intéressée pour racheter la concession. La concession n'est pas transmissible entre particuliers, elle doit être rachetée par la commune et revendue au particulier intéressé. Le Maire propose de racheter cette concession au prix d'achat soit 288 € et de le revendre au particulier intéressé à ce même prix.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rachat de la concession de Monsieur et Madame Ethève au prix d'achat soit deux cent quatre-vingt-huit euros.

03 02 2021 : MODIFICATION BAIL MILLE ETOILES POUR L'ENFANCE :

La commune de Castelnaud de Lévis a conclu un bail avec l'association Mille étoiles pour l'enfance le 16 septembre 2008.

Il convient d'actualiser ce bail en incluant diverses parcelles propriétés de la commune et faisant l'objet de projets de développement de l'association. Ces projets

concernent en particulier des aménagements touchant au développement de la biodiversité, d'agriculture de proximité et d'actions culturelles ceci en collaboration avec d'autres associations ou structures liées à l'enfance en difficulté.

Le bail sera actualisé en incluant les nouvelles parcelles concernées pour aboutir à l'ensemble suivant :

AD 148 parcelle initiale

AD 149 parcelle initiale

AD 296 nouvelles parcelles

AD 160

AD 161

AD 168

AD 169

AD 290

AD 291

Pour une surface totale de 2 ha 15a 14ca

Les conditions initiales du bail seront conservées ; échéance 28 février 2098 ; loyer annuel un euro.

Les conditions déterminantes d'utilisation seront maintenues ; activité exclusive liée à l'objet social de l'association et aux définitions d'activité réservées dans le règlement du PLUI de 2020 à son identité locale et au retour au propriétaire de tout aménagement ou structure ayant le caractère d'immeuble par destination.

L'association prend en charge les frais de rédaction et d'enregistrement de ce bail.

Il vous est proposé de signer cette modification du bail et de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer les actes correspondants.

Après discussion, la délibération est mise au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la modification du bail et autorise Monsieur le Maire à la signer.

03 03 2021 : ACHAT « PESQUIÈR » RUE DU TARN :

La parcelle cadastrée AZ158 est propriété de Monsieur Jean Jacques Durand, elle a une surface de 32 m², elle supporte les ruines d'un ancien bassin maçonné qui était utilisé dans le temps comme vivier à usage des pêcheurs professionnels sur le Tarn et dénommé en Occitan « pesquièr » .

Monsieur Durand nous propose une cession au prix symbolique de 1 €.

Cet ouvrage qui fait partie du petit patrimoine local présente un intérêt historique et touristique, il se situe sur le sentier de randonnée des Bouissières, il mérite une restauration qui pourra être envisagée avec un contrat de chantier d'insertion soutenu par la communauté d'agglomération.

Il est vous est proposé de procéder à cette acquisition et de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer les actes correspondants.

Après discussion, la délibération est mise au vote, le Conseil Municipal approuve cet achat et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférant à cet achat et le mandat de un euro symbolique.

03 QUEST : QUESTIONS DIVERSES :

• LOTISSEMENT PONT DE MATIANE :

Lotissement créé par Pierre VALAX dans les années 90, l'agrandissement prévu dans le POS pour une dimension de 8 hectares constructibles. Lors de la révision du POS sous Georges LACOMBE il passe à 4 hectares et lors de l'élaboration du PLU il n'est plus que de 2 hectares.

Ce terrain appartient à des propriétaires privés qui ont signé un accord avec un constructeur privé.

Le projet comprend 21 lots prévus à la vente et une macro lot pour des logements sociaux dit haut de gamme (maisons mitoyennes avec jardin).

Ce lotissement se situe dans le périmètre de la Tour et donc contrôlé par les architectes des bâtiments de France.

La construction de ce lotissement pourra amener des enfants pour l'école.

Le permis d'aménager a été déposé, il est instruit par le service instructeur de la C2a avec un délai d'instruction de 3 mois et un délai d'opposition de 4 mois.

Les premiers lots à la vente sont prévus fin 2021, début 2022. Les riverains seront prévenus par le service communication. Le prix du terrain sera d'environ 100 € le m².

• MAISON DES ASSOCIATIONS :

Le marché public est 1 an à 1 an et demi.

L'appel d'offre pour un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé la semaine prochaine. Le choix de l'architecte aura lieu fin juin début juillet.

• PROJET ACTE IMMEUBLE LESTIEUX :

Nous avons reçu le projet d'acte pour l'immeuble Lestieux

• MATINEE ENTRETIEN AU CHÂTEAU :

La matinée d'entretien au château est prévue le 29 mai 2021. Rendez-vous à 8h30 au château.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, elles doivent venir avec leur matériel : râteau, débroussailleuse

Un apéritif sera offert par la mairie et le repas offert par l'association de sauvegarde du château pour les travailleurs qui le désirent mais ils devront s'inscrire maximum 8 jours avant la date.

• JOURNÉE ÉCO-CITOYENNE :

Prévue le 5 juin 2021 lors de la journée mondiale de l'environnement.

La commission communication a prévu 2 circuits dans Castelnau de Lévis, les affiches sont prêtes.

Le but est de sensibiliser la population à la protection de la planète et des déchets.

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera un soutien logistique : gants sacs, pesée, expertise, informations et consignes.

2 animateurs du service propreté de la C2a vont venir faire de la prévention et tri de déchets à l'école.

Après discussions et débats avec les élus du groupe minoritaire, le service communication sera réunira avec l'association « Au cœur de Castelnau » afin de l'associer à cette journée.

Monsieur Robert GAUTHIER les met en garde sur les problèmes d'assurance.

• **ÉLECTIONS :**

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 (1er tour) et 27 juin (2^{ème} tour) 2021.

Les inscriptions sur les listes électorales seront clôturées le 14 mai 2021, une permanence aura lieu entre et 10 heures et 12 heures ce jour-là.

La commission de contrôle des listes électorales doit avoir lieu entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant les élections. Elle est fixée au 28 mai 2021.

Monsieur le Maire a demandé une dérogation pour que ces dernières se déroulent à la salle Pierre VALAX.

L'état préconise d'être vacciné pour les personnes faisant partie du bureau de vote et les fonctionnaires réquisitionnés pour les élections. Faute de vaccin ces personnes devront présenter un PCR négatif ou un certificat d'immunité. La composition des bureaux de votes doit être transmise à la préfecture avant le 10 mai. La préfecture se propose de trouver des rendez-vous de vaccination pour les membres des bureaux n'ayant pût en trouver. Les personnes réquisitionnées pour les élections disposeront d'une attestation de priorité à la vaccination.

Au vue des 2 scrutins prévus le même jour et de la crise sanitaire, la commune a investi dans des protections en plexiglass, 2 isoairs PMR et une nouvelle urne. La préfecture fournira des masques des visières et du gel hydro alcoolique.

• **SIGNATURES COMPTE RENDU PRÉCÉDENT CONSEIL :**

Les élus du groupe minoritaire refusent de signer le compte rendu du précédent conseil, Monsieur Romain GUIERRE estime que les propos retranscrits ne correspondent pas à ce qu'il a voulu dire. Les élus du groupe minoritaire devront justifier par courrier leur refus de signer ledit compte rendu.

Fin de la séance 20 h 30